

Compte rendu de la réunion du 22 décembre 2017

Membres présents

José VIÉ, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Nicolas BLAEVOET, Gilles BERNARD, Daniel FERTIN, Vincent HOUIAT, Eric MASSÉ, Michel SZELAG, Florence VIÉ

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Pascal CARLOT, David LAHAYE, Jean-Baptiste PEYRAUD
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Nicolas BLAEVOET

Fany GILBERT a présenté sa démission, son travail ne lui permettant plus d'assister aux réunions. Les membres de la commission la remercient pour tout le travail qu'elle a accompli.

Point sur le championnat

8ème journée de championnat du 19/11/17	
Feuille de match mal rédigée (amende de 5 €)	Véron (n° des licences et noms des joueurs illisibles)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Domats 1, Esnon et Véron (feuillelet bleu) Saint-Sérotin et Sens Bricoman (feuillelet blanc)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Avallon Vauban (tous les joueurs) soit amende forfaitaire de 25 €
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Senan 2</u> score match ACSRA / Senan 2 : 3-0 et 1 pt pour Senan 2 qui devra se déplacer au match retour du 6 mai 2018
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Arces</u> score match Arces / Venoy : 0-3
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Egriselles
<u>Cas particulier</u> : l'arbitre stagiaire désigné pour le match Guerchy / Les Bréandes, Aurélien CARATY, ne s'est pas déplacé, sans prévenir. Cette situation se produisant pour la 2ème fois, il est donc exclu pour la saison complète et ne pourra pas se présenter avant la saison 2020/2021	

Coupe de l'Yonne du 26/11/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Justin HENNEQUIN (Villeroy)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Sérotin et Véron (feuillelet bleu) Esnon et Sens Bricoman (feuillelet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Arces</u> score match Arces / Guerchy : 0-3
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Mailly-la-Ville

Match de rattrapage du 06/12/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Didier BARJOT (Piedalloues 2)

Coupe de l'Yonne du 10/12/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Mickaël PERO (Brichères 1) Thomas TETU (Escamps)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Sens Bricoman
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Sens Bricoman (feuillelet bleu) Esnon et Saint-Sérotin (feuillelet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Senan 1</u> score match Stade Auxerrois / Senan 1 : 3-0 et 1 pt pour Senan 1 (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif)
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Rosoy
Forfait général (amende de 46 €)	Arces

➤ Le match de Coupe du 10/12/17 Sens Bricoman / Brichères 1 a été arrêté à la 27ème minute, le terrain étant devenu impraticable suite à de fortes pluies.

Décision de la commission : match à rejouer

Reports de matches

7 janvier 2018

Sens Bricoman / Gisy-les-Nobles
OL Martinot / Villefargeau

14 janvier 2018

Sens Bricoman / Brichères 1 (coupe challenge)
ASOF Aubeois / Les Bréandes (coupe consolante)
Diges-Pourrain / Laroche 1
Piedalloues 1 / Saint-Martin Loisirs 2
Piedalloues 2 / Gisy-les-Nobles

25 février 2018

ACSRA / Avicenne (coupe challenge)
Laroche 1 / Saint-Martin Loisirs 2 (coupe challenge)
FMC Sens / Laroche 2 (coupe consolante)
Senan 1 / Piedalloues 1

11 mars 2018

Gisy-les-Nobles / Laroche 2

1er avril 2018

Esnon / Brichères 1
Les Bréandes / Les Bries
Sens Bricoman / Brichères 2

15 avril 2018

Véron / Escamps
Villemariery / Ormoy
Sens Bricoman / Migennes

20 mai 2018

Saint-Martin Loisirs 2 / Senan 1
9ème journée de championnat du 3 décembre 2017

Inscriptions pour les tournois en salle

Liste des équipes inscrites à ce jour :

Tournoi d'Auxerre : Piedalloues, Venoy, Les Bréandes, Monéteau, Brichères, Charmoy, Beine, ASOF Aubeois, ACSRA (équipe 1), ACSRA (équipe 2), Avicenne + Laroche (en attente de confirmation)

Tournoi de Pont-sur-Yonne : Véron, Olympique Martinot, Domats, Noé (équipe 1), Noé (équipe 2), Egriselles, Saint-Martin Loisirs (équipe 1), Saint-Martin Loisirs (équipe 2), Gisy-les-Nobles, FMC Sens, + Saint-Julien-du-Sault (en attente de confirmation)

Questions diverses

➤ Match de Coupe du 10/12/17 Arces / Olympique Martinot : le club OL Martinot n'avait pas eu connaissance du forfait général d'Arces et sollicite le remboursement de ses frais de déplacement. La commission ayant omis de prévenir le club, elle remboursera les frais kilométriques selon le tarif indiqué dans le règlement sportif, soit 25,51 €.

➤ Annulation d'une journée de championnat ou coupe en raison des conditions climatiques : Daniel FERTIN, Raymond THILLOU et José VIÉ s'efforceront de communiquer leur décision d'annuler les matches au plus tard le vendredi soir.

La commission football vous présente tous ses vœux de bonheur et de santé pour 2018

Date de la prochaine réunion vendredi 5 janvier 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU